Chapitre 3. Le manuel numérique comme objet de recherche

VN-Ch03-1 : Les cinq critères distinctifs appliqués au manuel numérique, à la plateforme LMS et au MOOC

Complément du chapitre 3, section 3.2.2

Le tableau VN-12 applique ces cinq critères aux trois objets comparés.

Tableau VN-12 : Les cinq critères distinctifs appliqués aux trois objets.

Critère	Manuel numérique	Plateforme LMS	MOOC
Finalité première	Mise à disposition de contenus alignés sur un curriculum	Administration et coordination d'un cours	Délivrance d'un cours complet à grande échelle
Modèle de contenu	Contenu pré-écrit, structuré, adossé au programme	Dépôt alimenté par l'enseignant	Paquet de cours curaté : vidéos, ressources, tâches
Régime d'interaction	Lecture, annotation, exercices intégrés	Forums, dépôts, collaboration, messagerie	Discussions, quiz, évaluation par les pairs
Intégration de l'évaluation	Pratique formative embarquée dans le contenu	Flux complet : suivi, remise, notation	Quiz automatisés et évaluation par les pairs
Échelle et ouverture	Déploiement individuel ou au niveau de la classe	Déploiement institutionnel, accès restreint	Participation massive, inscription souvent ouverte

Source : adapté de Ait-Ouaali et al. (2027a).

Ces cinq critères ont un avantage pour notre recherche : ils sont observables. Ils peuvent être renseignés à partir de la documentation d'un produit, d'une inspection de l'interface ou d'un relevé de traces d'usage, sans dépendre du vocabulaire employé par l'éditeur. Ils permettent ainsi de situer tout objet présenté comme un manuel numérique, y compris le dispositif conçu dans cette recherche (3.2.3).

Arek-Bawa et Naidu (2023) rappellent cependant une limite de tout tableau de ce genre : les critères décrivent le dispositif, non la pédagogie qu'il autorise. Leur analyse de la pédagogie du manuel numérique dans la formation des enseignants après la période de pandémie montre que deux dispositifs identiquement caractérisés produisent des usages divergents selon la manière dont ils sont introduits dans le cursus. Le tableau VN-12 classe donc des objets ; il ne préjuge pas de leurs effets, qui relèvent des chapitres 4 et 9.